



Rapport annuel 2016

Conseil de quartier
du Plateau



Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2016
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

25 AVRIL 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT	1
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	2
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	2
2.2. Conseil de quartier du Plateau	2
2.3. Membres	3
2.4. Limites territoriales du quartier	5
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	6
3.1. Assemblées	6
3.2. Autres activités	6
4. DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES	7
5. TRAVAUX DU CONSEIL	13
6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2017	18
7. ÉTATS FINANCIERS	19

1. MOT DU PRÉSIDENT

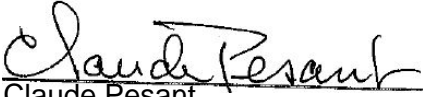
Les administrateurs du conseil de quartier du Plateau vous présentent le rapport annuel 2016. Ces bénévoles travaillent pour vous et sont attentifs aux préoccupations des citoyens qui habitent le quartier.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que l'équipe privilégie encore la sécurité et le bien-être des citoyens et particulièrement celle des piétons et des cyclistes.

Votre conseil de quartier a exprimé son opinion sur deux projets de modification du règlement de zonage de notre arrondissement et sur le projet de loi n° 109 dans lequel le processus référendaire est mis en cause. Le détail est présenté au chapitre 4.

Nous avons transmis à notre conseil d'arrondissement plusieurs résolutions concernant la sécurité des piétons. Au chapitre 5, nous faisons le point sur ces dossiers.

Je remercie les administrateurs de ce conseil pour leur disponibilité et leur implication dans le travail accompli.


Claude Pesant,
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidants du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 26 avril 2016. Le conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été où il fait relâche. Selon la disponibilité des locaux, les réunions ont lieu soit au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, soit au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant le site Internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidants du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas tous la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau (2016-2017)	
M. Claude Pesant	Président
M ^{me} Louise Chabot	Vice-président
M. François Rouleau, coopté	Trésorier
M ^{me} Diane Marion	Secrétaire
M ^{me} Suzie Beaulieu	Administratrice
M ^{me} Joanne Saint-Laurent	Administratrice
M. Sébastien Nadeau-Gauthier	Administrateur
M. Frédéric Lessard (démission en octobre 2016)	Administrateur
M. Jean-François Ross	Administrateur

Élections à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 26 avril 2016

Mesdames Suzie Beaulieu, Diane Marion et Joanne St-Laurent sont élues par acclamation. Du côté des hommes, messieurs Claude Pesant, Sébastien Nadeau-Gauthier, Frédéric Lessard et Jean-François Ross sont élus également par acclamation. Monsieur François Rouleau revient pour un deuxième mandat comme membre coopté. Madame Louise Chabot demeure en poste.

Démissions

En février 2016, monsieur Jean Cloutier démissionne de son poste de trésorier et d'administrateur de conseil de quartier. En octobre 2016, monsieur Pesant nous informe que monsieur Frédéric Lessard a remis sa démission par courriel.

Fonctionnement

Madame Priscilla Lafond a agi à titre de conseillère en consultations publiques. M. Jacquelin Fraser l'a remplacée à la rencontre du mois de novembre. Le rôle de l'employé municipal consiste à s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et que nos décisions soient acheminées au conseil d'arrondissement.

Madame Anne Corriveau et monsieur Rémy Normand, conseillers municipaux, assistent régulièrement aux réunions du conseil de quartier du Plateau et, le cas échéant, donnent suite à nos demandes pour les questions relevant de l'arrondissement.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2016, le conseil de quartier du Plateau a tenu huit rencontres incluant l'assemblée générale annuelle (AGA). Les rencontres du 22 mars et de décembre ont été annulées. Les rencontres ont eu lieu en majorité au centre de loisirs Saint-Mathieu et quelques fois au centre communautaire Claude-Allard.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
26 janvier, 19 h	28 juin, 19 h
23 février, 19 h	27 septembre, 19 h
22 mars, 19 h (annulée)	25 octobre, 19 h
26 avril, 19 h (AGA)	22 novembre, 19 h
24 mai, 19 h	Rencontre de décembre annulée

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé par madame Lorraine Guay, secrétaire contractuelle. Le procès-verbal contient :

- L'ordre du jour ;
- Les questions et les commentaires du public ;
- Le suivi des dossiers ;
- Les résolutions adoptées ;
- Les interventions des deux conseillers municipaux ;
- La correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Le conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

3.2. Autres activités

Le 16 mai 2016 s'est tenue, au Club Victoria, une soirée d'information sur *L'initiation à l'urbanisme appliqué*. Messieurs Claude Pesant, François Rouleau et Jean-François Ross ont participé à cette soirée organisée par la Ville de Québec pour les administrateurs des conseils de quartier.

Le 8 septembre 2016, madame Diane Marion a participé à une table ronde pour échanger sur la consultation publique dans le cadre du projet de loi n° 109. Madame Suzie Beaulieu a assisté aux rencontres de la Table de concertation vélo des conseils de quartier.

4. DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

En 2016, les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme et à tenir des assemblées de consultations publiques. Les sujets suivants ont fait l'objet de recommandations :

Projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34018Mc, R.C.A.3V.Q. 197

Assemblée tenue le 26 janvier 2016 à 19 h, centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc. 4 citoyens assistent à la rencontre.

Objet de la demande

Les normes actuelles, inscrites à la grille de spécifications 34018Mc, sont difficilement applicables étant donné la dimension et la configuration des terrains. L'application d'une marge latérale de 9 mètres et d'un pourcentage minimal de 50 % de la superficie des cases de stationnement aménagées qui doivent être souterraines freine les projets d'agrandissement. Ce secteur du chemin Sainte-Foy possède des bâtiments de faible gabarit ce qui rend excessive l'application d'une norme de stationnement souterrain. Par contre, l'ajout de l'article 634 à la grille de spécifications interdisant l'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade principale permettra de libérer les cours avant pour en faire des espaces plus conviviaux.

Le projet vise donc à modifier la grille de spécifications 34018Mc :

- par le remplacement de la marge latérale de 9 mètres par 3,5 mètres ;
- par la suppression de la disposition particulière de l'article 586 stipulant que « Le pourcentage minimal de la superficie des cases de stationnement aménagées sur un lot qui doit être souterrain est de 50 % » ;
- par l'ajout de la disposition particulière de l'article 634 stipulant que « L'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade principale d'un bâtiment principal est prohibé ° ».

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité (4/5) de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Projet de modification intitulé Projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34018Mc, R.C.A.3V.Q. 197, mais il est recommandé de prévoir l'ajout d'un pourcentage d'aire verte à la grille de spécifications.

Un administrateur s'est abstenu.

Un administrateur ne recommande pas le projet puisqu'il est contre le retrait de la disposition particulière de l'article 586 : « Le pourcentage minimal de la superficie des cases de stationnement aménagées sur un lot qui doit être souterraine est de 50 % »

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, tenue le lundi 8 février 2016, à 17 h 30, à la salle du conseil du bureau d'arrondissement, situé au 1130, route de l'Église, Québec.

CA3-2016-0028 —Adoption du projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34018Mc, R.C.A.3V.Q. 197 (Secteur au nord du chemin Sainte-Foy, entre l'autoroute Duplessis à l'est et la rue de Maur à l'ouest) —District électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy —A3DA2016-003

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry, il est résolu d'adopter le projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34018Mc, R.C.A.3V.Q. 197.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones visées par les marges de recul à l'axe et leur calcul, R.C.A.3V.Q. 196

Assemblée tenue le 25 octobre 2016 à 19 h au Centre de loisirs Saint-Mathieu, situé au 1000, rue Bar-le-Duc. 5 citoyens assistent à la rencontre.

Objet de la demande :

La présente demande vise à modifier le Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge en ajoutant une annexe relative au calcul de la marge de recul avant à partir des plans d'arpentages où sont indiquées les coordonnées des axes de certaines rues. L'ajout d'un nouvel article à la grille de spécification devient donc nécessaire pour clarifier le calcul de la marge avant selon l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées.

La réglementation actuelle décrit la façon de calculer la profondeur de la marge avant à partir de l'axe d'une rue qui correspond au centre d'une rue contiguë à la ligne avant de lot (article 353).

La marge de recul de l'axe est applicable depuis 1995 à l'époque de la Ville de Sainte-Foy. La fusion et les travaux d'harmonisation ont eu pour effet de modifier le texte réglementaire tout en conservant le but visé.

La marge avant peut se calculer d'une autre façon soit à partir de l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées indiquées à un plan d'arpentage joint en annexe d'un règlement. Ce mode de calcul n'est pas précisé dans la réglementation. L'ajout d'un nouvel article à la grille de spécification devient nécessaire pour clarifier le calcul de la marge avant selon l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones visées par les marges de recul à l'axe et leur calcul (R.C.A.3V.Q. 196).

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, tenue le lundi 12 décembre 2016, à 17 h 30, à la salle du conseil du bureau d'arrondissement, situé au 1130, route de l'Église, Québec.

CA3-2016-0312 —Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones visées par les marges de recul à l'axe et leur calcul*, R.C.A.3V.Q. 196 — A3DA2016-035

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones visées par les marges de recul à l'axe et leur calcul*, R.C.A.3V.Q. 196.

Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs

Le projet de loi n° 109 fut déposé en juin 2016. Aux audiences de la commission parlementaire, les dispositions relatives au processus référendaire furent retirées, mais elles seront incluses dans le projet de loi n° 122, loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs. Le gouvernement a sanctionné le projet de loi n° 109 à l'automne.

Craignant la suppression du processus référendaire en matière d'urbanisme, un regroupement de conseils de quartier de la ville de Québec a présenté un mémoire conjoint lors de l'étude du projet de loi n° 109 en commission parlementaire.

Brièvement, les conclusions de ce mémoire rédigé en septembre sont :

Les conseils de quartier de Québec demandent donc à l'Assemblée nationale d'apporter les modifications suivantes au projet de loi n° 109 :

1. Le retrait des dispositions qui enlèvent aux citoyennes et aux citoyens le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme.
2. Des modifications à la Charte de la Ville de Québec afin que tous les projets d'établissement résidentiel, commercial ou industriel, et ce peu importe leur superficie de plancher, soient soumis au processus d'approbation référendaire.
3. L'ajout de dispositions obligeant la Ville de Québec à soumettre les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) au processus d'approbation référendaire.

Le conseil de quartier du Plateau n'a pas adhéré à cette démarche, car il désirait avant tout connaître l'opinion des citoyens du quartier. Ainsi, une semaine avant notre réunion de septembre, une lettre fut transmise aux quelque quarante résidants dont nous avons l'adresse courriel afin de connaître leur opinion sur l'importance du processus référendaire.

Ce mini-sondage et l'opinion des personnes présentes à notre réunion de septembre confirment « qu'à défaut d'un outil de consultation plus performant », le processus référendaire actuel doit être maintenu, car supprimer l'obligation pour la Ville de Québec de tenir un référendum n'offre aucune garantie qu'il y en aura par la suite.

Quant aux paragraphes 2 et 3 des conclusions du mémoire conjoint, la majorité des administrateurs de notre conseil de quartier rejette ces exigences, car :

- a) Ainsi, l'Assemblée nationale devrait retirer aux élus municipaux de la Ville de Québec le droit de faire des choix et de prendre des décisions en matière d'urbanisme.

- b) Désormais, tous les projets d'établissement et les règlements d'urbanisme de chaque Plan particulier d'urbanisme (PPU) seraient officiellement adoptés par des citoyens lors de l'application systématique du processus référendaire.

5. TRAVAUX DU CONSEIL

5.1. Sécurité des piétons et cyclistes

RÉSOLUTION 16-04-03

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau tenue le mardi 28 juin 2016, à 19 h au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours

Résolution concernant le dossier de la sécurité des piétons et des cyclistes

- Étant donné que la sécurité des piétons et des cyclistes constitue l'une des préoccupations majeures des membres du conseil de quartier du Plateau ;
- Étant donné que l'absence de trottoir du côté sud du chemin Sainte-Foy, entre la rue de Rougemont et l'avenue de Mézy, rend la circulation des piétons difficile (périlleuse) ;
- Étant donné la présence d'immeubles à logements et de commerces sur ce segment du chemin Sainte-Foy ;
- Étant donné également la présence d'arrêts d'autobus sur ce côté du chemin Sainte-Foy,

Sur une PROPOSITION de Mme Diane Marion appuyée par Mme Louise Chabot, **IL EST RÉSOLU à la majorité de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'aménager un trottoir du côté sud du chemin Sainte-Foy, entre la rue de Rougemont et l'avenue de Mézy.**

Réponse de l'Arrondissement

Le Bureau du transport a analysé votre demande. La construction de cette portion de trottoir est un projet complexe compte tenu de certains enjeux techniques, tels que l'acquisition de portions de terrain et le déplacement de la ligne électrique.

Ce projet de construction ne peut être envisagé autrement que dans le cadre d'un projet de réaménagement complet de ce secteur du chemin Sainte-Foy. Dans un tel cas, la construction de ce tronçon de trottoir sera tenue en compte.

Dans ce secteur, trois pictogrammes indiquent aux automobilistes et aux piétons l'endroit où ces derniers peuvent traverser le chemin Sainte-Foy pour atteindre le trottoir situé du côté nord de cette rue commerciale.

RÉSOLUTION 16-06-03

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau tenue le mardi 25 octobre 2016 à 19 h, au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc.

Résolution concernant la sécurité des piétons sur le chemin Sainte-Foy à l'intersection de la bretelle de l'autoroute Duplessis Nord

- Étant donné que la sécurité des piétons, l'accès aux commerces de proximité et la mobilité durable constituent des préoccupations majeures pour les membres du conseil de quartier du Plateau de Sainte-Foy ;
- Étant donné que de plus en plus de véhicules, circulant sur le chemin Sainte-Foy en direction Ouest, empruntent la bretelle Nord de l'autoroute Duplessis ;
- Étant donné que les citoyens résidant à l'ouest de l'autoroute Duplessis doivent nécessairement traverser cette bretelle de l'autoroute pour accéder aux commerces de la Place Beshro et à l'arrêt d'autobus situé à l'Est de Duplessis ;
- Étant donné que le passage piétonnier traversant cette bretelle est situé en retrait et qu'aucun panneau indicateur n'indique ledit passage, rendant la traverse de cette intersection très hasardeuse pour les piétons ;

Sur une PROPOSITION de Mme Diane Marion appuyée par Mme Suzie Beaulieu, IL EST RÉSOLU **unanimement** de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge **d'installer des panneaux indicateurs annonçant le passage piétonnier traversant la bretelle d'accès à l'autoroute Duplessis en direction Nord sur le chemin Sainte-Foy en direction Ouest.**

Réponse de l'Arrondissement

La demande a été transmise à la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement pour suivi. Le dossier est en cours d'analyse et des recommandations seront soumises au Conseil d'arrondissement.

SUIVI DE LA RÉOLUTION 15-08-05

À l'automne 2015, le conseil de quartier a adopté la résolution 15-08-05 demandant à l'Arrondissement de rendre plus sécuritaire la traverse des piétons à l'intersection de **Bourgogne/Centre d'achat Quatre-Bourgeois/bretelle autoroute Duplessis**.

Le 1^{er} avril 2016, la Ville a installé un troisième panneau arrêt/stop, ce qui oblige tous les véhicules à s'immobiliser et à donner ainsi la priorité aux piétons. Le bureau de transport de la Ville suit ce dossier de près et interviendra de nouveau si nécessaire.

TABLE DE CONCERTATION VÉLO DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE QUÉBEC

En mars 2015, le conseil d'administration du conseil de quartier avait voté en faveur d'une participation aux travaux de la Table de concertation vélo des conseils de quartier, nouvellement créée afin de favoriser la sécurité des cyclistes, et ce, dans la perspective du développement des déplacements actifs (marche, vélo). Madame Suzie Beaulieu a accepté, cette année encore, de représenter le conseil de quartier du Plateau à cette instance. Les rencontres de la table de concertation ont principalement porté sur les aspects suivants :

- les travaux de la Ville en regard de la vision vélo ;
- la participation souhaitée de la Ville au Réseau canadien des villes pour une vision zéro accident ;
- les consultations des citoyens en amont des projets d'implantation des pistes cyclables ;
- la prolongation de la saison de vélo ;
- le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Québec.

Un projet de mémoire de la table de concertation vélo, en cours d'élaboration, sera présenté lors des consultations portant sur le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Québec.

5.2. Environnement

Résolution 16-07-02

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil de quartier du Plateau tenue le 22 novembre 2016 à 19 h, au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000 rue Bar-le-Duc.

Projet prioritaire pour 2017

Dans le quartier du Plateau, les arbres occupent 20 % du territoire (canopée) et nous sommes au dernier rang des 7 quartiers de notre arrondissement, lequel a un indice global de 35 %. Prochainement, notre quartier devrait donc bénéficier du programme de verdissement Place aux arbres 2015-2025.

Dans le quadrilatère Henri-IV, Hochelaga et Grand-Voyer, la firme Logisco Inc réalise un projet immobilier locatif de 247 appartements répartis en 4 bâtiments de 5 et 6 étages « Le Prisme ». Le 4^e immeuble sera complété le printemps prochain et cette firme nous informe que la Ville de Québec aménagera le « parc Grand-Voyer » en 2017.

Dans le même secteur, l'accès ouest de la passerelle enjambant le boul. Henri IV se situe derrière l'édifice du Centre d'affaires Henri-IV, 1035, avenue Wilfrid-Pelletier. Les citoyens, adolescents et adultes, utilisent régulièrement cette passerelle pour se rendre à l'école De Rochebelle, au centre sportif, au marché public, au parc Roland-Beaudin, à la piscine Sylvie-Bernier, à la bibliothèque Monique-Corriveau et aux commerces sur la route de l'Église. L'aménagement d'un accès sécuritaire serait envisagé pour bientôt.

Notre conseil de quartier porte donc un intérêt particulier au programme municipal Place aux arbres 2015-2025 et est d'avis que l'accès à la passerelle et l'aménagement paysager autour du complexe immobilier « Le Prisme » fassent un tout et soient réalisés en même temps !

Considérant

- que 500 à 600 personnes habiteront ces quatre bâtiments dont les alentours sont quasi désertiques, sans aucune végétation ;
- qu'un aménagement paysager le long du boulevard Henri IV, en plus d'enjoliver l'accès à la ville par les ponts, réduirait les inconvénients (bruit et pollution) de cette autoroute ;
- qu'un accès sécuritaire à la passerelle est attendu depuis longtemps ;
- que le « parc Grand-Voyer » serait vraisemblablement aménagé en 2017 ;

Sur une PROPOSITION de monsieur Claude Pesant appuyée par monsieur Sébastien Nadeau-Gauthier, IL EST RÉSOLU **unaniment** de faire connaître à notre conseil d'arrondissement **notre intérêt à l'embellissement du quartier et notre priorité comme première intervention en faisant un tout des 3 éléments**

suivants : l'accès à la passerelle, l'aménagement paysager le long de l'autoroute Henri-IV et l'aménagement du « parc Grand-Voyer ».

À l'heure des choix budgétaires pour 2017, nous jugeons utile de vous faire part sans délai de notre préférence dans ce domaine.

Réponse de l'Arrondissement

La demande a été transmise aux Services communs de la planification et coordination de l'aménagement du territoire, au Service de l'eau et l'environnement ainsi qu'à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à la Division de la gestion du territoire pour suivi.

Le projet de parc est inscrit au PTI 2017-2018-2019 et devrait être réalisé en 2017. Une rencontre sera prévue au printemps 2017 et tiendra compte des résultats des consultations publiques et du sondage en ligne tenu en mars 2016.

Un projet de réaménagement de la rue du Grand-Voyer est à venir. Une rencontre citoyenne sera planifiée afin de présenter le projet de réaménagement à laquelle les membres du conseil de quartier seront invités.

6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2017

Les dossiers inscrits au plan d'action du conseil de quartier du Plateau pour 2016 concernaient :

- la sécurité des piétons et des cyclistes ;
- la desserte du RTC (service dans l'axe nord-sud) ;
- l'impact du trafic autoroutier sur la santé ;
- la qualité de l'air ;
- la culture, les loisirs et la vie de quartier.

En 2017, le conseil propose de :

1. Poursuivre le suivi des dossiers inscrits au plan d'action.

Parmi ces dossiers, l'aménagement sécuritaire de l'accès ouest de la passerelle enjambant l'autoroute Henri-IV (derrière l'édifice du Centre d'affaires Henri-IV, 1035, avenue Wilfrid-Pelletier) ; l'aménagement paysager le long de l'autoroute dans ce secteur ainsi que l'aménagement du «parc Grand-Voyer» demeurent prioritaires. La participation à la Table de concertation vélo des conseils de quartier demeurent aussi une priorité.

2. Promouvoir les activités du conseil afin d'assurer sa pérennité et d'accroître l'intérêt des résidents pour la vie de quartier et les questions municipales.

À ce propos, des actions auprès de la communauté musulmane, bien présente dans notre quartier, seront envisagées.

3. Travailler de concert avec nos deux conseillers municipaux afin d'augmenter les chances de réalisation rapide des requêtes légitimes des citoyens et des citoyennes ainsi que celles identifiées au plan directeur de quartier.
4. Travailler en collaboration avec les différents conseils de quartier et d'arrondissement et autres intervenants sociaux pour les problématiques communes.

L'équipe accordera une attention particulière au projet Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et à la deuxième consultation réglementaire prévue en mai et juin 2017.

7. ÉTATS FINANCIERS

LES FRAIS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 756,70 \$ ET AU 31 DÉCEMBRE 2016, LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU DISPOSAIT D'UN ACTIF DE 1 422,48 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2015	2016
Produits		
Subvention Ville de Québec	0,00	1900,00
Fonctionnement		
Charges		
Projets spéciaux		
Dossier formation		
Fonctionnement		
Frais bancaires	89,40	82,90
Secrétariat	800,00	640,00
Frais annuels d'entreprise	34,00	34,00
Réunion et papeterie	0,00	0,00
Charges de l'exercice	923,40	756,90
Excédent des produits par rapport aux charges	-923,40	1143,10
Actif net non affecté exercice terminé		
Fin décembre année précédente	1058,06	215,47
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	134,66	1358,57

=====

PETITE CAISSE

Au départ	79,39	
Projet loi n° 109 consultation (Enveloppes, photocopies, cafés)		12,98
Réunion modification réglementation (marge de recul)		2,50
À la fin	63,91	

=====

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Actif

Actif à court terme

En caisse	215,47	1358,57
Petite caisse	79,39	63,91
Total de l'actif	294,86	1422,48

Au nom du conseil de quartier du Plateau

Claude Pesant, président

François Rouleau, trésorier